

Brussels
27-30 April
2015



Déclaration de la 2ème Convention européenne
du Travail de Jeunesse
Créer un monde qui fasse la différence



www.eywc2015.eu



INTRODUCTION

Cette déclaration, élaborée dans le cadre de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, s'adresse aux Etats membres du Conseil de l'Europe, aux organisations multilatérales (Union européenne, Conseil de l'Europe et Nations Unies), à d'autres institutions européennes, et à des structures politiques concernées par les jeunes aux niveaux national, régional et local, au secteur du travail de jeunesse, ainsi qu'aux jeunes eux-mêmes.

2EME CONVENTION EUROPEENNE DU TRAVAIL DE JEUNESSE

La 2ème Convention européenne du Travail de jeunesse, qui s'est déroulée cinq ans après la première, a réuni près de 500 participants actifs dans le secteur du travail de jeunesse. Ils ont écouté des discours et présentations en plénière, participé à 24 groupes de travail et à 20 visites d'associations locales qui ont permis de percevoir la situation du travail de jeunesse sur le terrain, et, en particulier, les éléments novateurs et distincts de leurs réalités, de façon à susciter des réflexions plus approfondies sur leurs propres visions et pratiques.

De nombreuses interventions visent à mettre en évidence le travail de jeunesse et ses apports pour le développement des jeunes et de la société. Les discours inauguraux et les échanges ont évoqué les dimensions suivantes liées au rôle et à l'impact du travail de jeunesse :

- la progression de la démocratie, des droits humains, de la citoyenneté, des valeurs européennes, de la participation, de l'égalité des chances et de la voix des jeunes ;
- la promotion de la réconciliation, de la tolérance, de l'apprentissage interculturel ; la lutte contre la radicalisation, la prévention de l'extrémisme ;
- la prise en considération des complexités et des changements sociaux et personnels ;
- le renforcement des identités positives, et des appartenances, de la capacité d'action et de l'autonomie
- le développement des compétences personnelles et de ses capacités, en veillant à cultiver ses capacités de navigation et à élargir ses horizons personnels ;
- la mise en œuvre d'une transition réussie vers l'âge adulte, en particulier des études à la vie professionnelle
- le renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociales ; le soutien à la société civile ;
- l'engagement dans des pratiques collaboratives, le travail en partenariat et la coopération intersectorielle.

La 1ère Déclaration européenne du Travail de jeunesse avait mis en valeur la diversité du travail de jeunesse et donné un sens à cette diversité dans les opportunités, les actions et les expériences qui



pouvaient se réclamer du travail de jeunesse. Depuis lors cependant, le soutien au travail de jeunesse a pris de nouvelles formes dans plusieurs parties d'Europe. Alors que, dans certains pays, le travail de jeunesse continue à être soutenu tant au niveau politique que financier, dans d'autres, il a souffert des mesures d'austérité et de l'indifférence politique. Il arrive que les revendications relatives au travail de jeunesse ne soient pas convaincantes. Le travail de jeunesse continue donc à devoir faire face aux difficultés de financement, de reconnaissance, et de crédibilité.

L'objectif de la 2ème Convention a consisté à identifier le terrain commun sur lequel repose l'ensemble du « travail de jeunesse » et sa relation avec les questions mises à l'agenda politique et qui concernent tant les politiques publiques que les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. Dans l'idée que « ce qui nous rapproche est plus fort que ce qui nous divise », la volonté de la Convention a été d'insuffler un nouvel élan aux débats politiques et institutionnels, de façon à encourager l'essor du travail de jeunesse en Europe et à renforcer sa reconnaissance.

LA SITUATION SOCIALE DES JEUNES EN EUROPE

Les jeunes de tous les milieux vivent dans des conditions précaires, qui se traduisent sous des formes très diverses. Certains font face à des défis précis, étendus et multiples. Tous ont besoin d'un certain niveau de soutien, et d'assistance pour renforcer leur autonomie. Bien qu'ils aient de nouvelles possibilités grâce aux nouvelles technologies et aux médias numériques, au développement des outils éducatifs, à l'accès aux informations, etc., ils se trouvent également confrontés au doute et à l'incertitude, liés entre autres à la baisse des qualifications, à la recrudescence du chômage, aux conflits et aux guerres, aux menaces pour le bien-être mental et physique, à l'endettement et à la pauvreté, à l'inégalité et l'exclusion sociales, et à la pénurie de logements décentes. Des changements simultanés ont eu lieu au niveau de la participation sociale et politique, de l'étendue du décrochage scolaire, des relations intergénérationnelles, avec des conséquences imprévues de l'austérité et la migration, et de la croissance des extrémismes et des comportements extrémistes ponctuels. Le travail de jeunesse sous ses multiples aspects est souvent lié à ces questions dans les discours politiques qui ont trait à la sensibilisation à ces questions, aux stratégies de prévention, au développement et à la mise en œuvre de solutions.

TRAVAIL DE JEUNESSE – DIVERSITE ET REALITE

Il n'est certainement pas facile de trouver un terrain commun aux formes et expressions du travail de jeunesse. La pratique actuelle du travail de jeunesse englobe le travail de rue, le travail en milieu ouvert, le travail basé sur un projet ou un problème spécifique, l'activité auto-gérée via les associations de jeunesse, l'information jeunesse, les échanges de jeunes, etc. D'un point de vue historique, comme l'évoque clairement le Partenariat pour la Jeunesse dans ses textes, le travail de jeunesse s'est ancré de manière très diverse sur le terrain et a suivi des trajectoires spécifiques, selon les priorités et objectifs



qu'il s'est fixés. Les origines du travail de jeunesse en Europe de l'Est et de l'Ouest ont été portées par des valeurs très différentes. Le travail de jeunesse y a été conçu de manières très diverses, avec un engagement politique extrêmement variable selon les Etats membres et parfois même selon les époques. Cet engagement a pu décliner voire disparaître tragiquement dans certains pays. La structure et la mise en œuvre du travail de jeunesse ont revêtu des formes variées, allant d'organisations confessionnelles ou municipales à des associations indépendantes. La reconnaissance politique du travail de jeunesse a elle aussi revêtu des formes diverses, parfois via un financement suffisant et durable, parfois via le rattachement du travail de jeunesse à des programmes politiques plus vastes, le renforcement du statut des travailleurs de jeunesse ou la professionnalisation et l'accréditation des animateurs socio-éducatifs.

Dans le cadre de cette diversité, qui, à certains égards, devrait être célébrée, la recherche d'un terrain commun peut paraître illusoire, pourtant, elle s'impose si l'on veut que le rôle du travail de jeunesse soit mieux défini, que ses spécificités soient communiquées, et que soient clarifiés tant ses liens avec les autres priorités politiques que sa place au sein du paysage politique. C'est le défi qu'ont dû relever lors de la Convention les travailleurs de jeunesse, les décideurs politiques et les chercheurs actifs dans le domaine de la jeunesse qui y ont participé.

Il a en effet été impossible d'aboutir à un solide consensus sur le rôle du travail de jeunesse. Cependant, les participants à la Convention se sont entendus sur les contributions apportées par le travail de jeunesse tant de manière indépendante qu'en partenariat avec d'autres.

UNE VISION GLOBALE POUR LE TRAVAIL DE JEUNESSE EN EUROPE

Le travail de jeunesse, c'est cultiver l'imagination, l'esprit d'initiative, la socialisation, la participation et les envies des jeunes. Il se base sur des principes d'éducation, d'empowerment, de participation, d'expression et d'inclusion. De par les activités, le jeu, le plaisir, la militance, l'échange d'informations, la mobilité, le volontariat, le collectif et le débat, le travail de jeunesse encourage les jeunes à comprendre quelle est leur place dans leur groupe et dans leurs réseaux sociaux, et à s'y engager de façon critique. Le travail de jeunesse aide les jeunes à découvrir leurs talents, et à développer leurs capacités d'évoluer dans un environnement social, culturel et politique chaque fois plus complexe et difficile. Le travail de jeunesse soutient les jeunes et les encourage à explorer de nouvelles expériences et opportunités ; il leur permet également de reconnaître et de gérer les nombreux écueils qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Grâce à cela, les jeunes intègrent davantage et positivement leur identité actuelle et à venir, l'appartenance à leurs réseaux sociaux est renforcée. Ceci justifie les préoccupations croissantes des politiques vis-à-vis des jeunes qui ne suivent ni études ni formation et qui ne travaillent pas (« NEET »), des comportements à risques, du manque de responsabilité civique et, dernièrement, des jeunes sujets à l'extrémisme.



Le travail de jeunesse s'engage avec les jeunes sur leur terrain et en s'adaptant à leurs conditions, il vient en réponse aux besoins que les jeunes ont eux-mêmes identifiés et exprimés, dans leur propre espace ou dans des espaces créés pour y exercer des activités qui relèvent du travail de jeunesse. Ce travail peut également se dérouler dans d'autres contextes (notamment dans les écoles ou les prisons) mais l'engagement des jeunes doit rester volontaire.

TRAVAIL DE JEUNESSE – DISTINCTION ET DEFIS INTRINSEQUES

1. Objectifs et résultats escomptés

Le terrain commun du travail de jeunesse comporte deux volets. D'une part, il est lié à la création d'espaces pour les jeunes. D'autre part, il permet des passerelles dans leurs vies.

Ces deux éléments visent principalement à soutenir le développement personnel des jeunes et à renforcer leur participation aux processus décisionnels aux niveaux local, régional, national et européen. Ils sont également axés sur la stimulation de l'esprit citoyen et sur le partage de responsabilités au sein des jeunes via l'organisation d'activités d'apprentissage non formel (ré)créatives.

Le travail de jeunesse veut non seulement créer des espaces autonomes pour sa pratique, mais aussi permettre aux jeunes de créer leurs propres espaces et d'ouvrir des espaces qui manquent encore dans d'autres domaines – écoles, formations, marché du travail. De la même manière, le travail de jeunesse joue un rôle de passerelle en soutenant l'intégration sociale des jeunes, en particulier les jeunes qui risquent l'exclusion sociale. Le travail de jeunesse joue aussi un rôle de soutien et de plaidoyer dans d'autres contextes de la vie des jeunes.

Il est urgent de spécifier et de mesurer ces résultats et d'autres aspects du travail de jeunesse. Une attention particulière doit être accordée aux résultats du travail de jeunesse et à son impact là où cela peut être mesuré, mais le travail de jeunesse est appelé à continuer de se concentrer sur les processus et les besoins des jeunes, en restant informé des résultats et non pas guidé par ceux-ci. La Convention a souligné que le travail de jeunesse contribue au développement des attitudes et des valeurs chez les jeunes tout autant qu'au développement de capacités et compétences plus tangibles.

2. Une pratique émergente

Le travail de jeunesse s'est toujours adapté à une série de circonstances et de tendances en évolution tout en restant fidèle à ses principes de base. Aujourd'hui, le travail de jeunesse européen dans son ensemble doit tenir compte d'au moins deux défis.

D'une part, les jeunes s'impliquent toujours plus dans les nouvelles technologies et les nouveaux



médias. La pratique du travail de jeunesse est clairement appelée à investir le virtuel comme nouvel espace d'exploitation qui a sa légitimité auprès des jeunes, à soutenir l'alphabétisation numérique et à permettre aux jeunes de gérer certains des risques corollaires. Ceci implique pour les travailleurs de jeunesse d'acquérir de nouvelles compétences et de gérer les nouvelles limites dans leurs relations avec les jeunes.

D'autre part, la diversité culturelle croissante dans toute l'Europe a eu pour conséquence que la pratique du travail de jeunesse s'est davantage concentrée sur l'intégration des jeunes et le soutien à l'apprentissage interculturel. Parmi les incontournables de la pratique du travail de jeunesse, on trouve l'encouragement à l'exploration et au développement de l'identité chez les jeunes, l'adéquation de la communication et de l'information avec les contextes culturels et familiaux, et la stimulation de l'inclusion tout en respectant les traditions et les différences culturelles.

3. La qualité de la pratique du travail jeunesse

Indépendamment du fait que celui ou celle qui pratique le travail de jeunesse soit volontaire ou salarié-e, la pratique du travail de jeunesse doit être de qualité. Pour assurer et favoriser un travail de qualité, un accord a été trouvé pour ce qui est des mesures ci-dessous.

Il faut un cadre de base composé de critères de qualité pour un travail de jeunesse qui prend en compte les contextes nationaux, en ce compris les socles de compétences pour les travailleurs de jeunesse, et des systèmes de reconnaissance des acquis par l'expérience. Par ailleurs, il faut maintenir un juste équilibre entre l'acquisition de connaissances théoriques et la mise en œuvre de compétences pratiques. A cette fin, les programmes de formation doivent proposer des mécanismes adéquats pour garantir le développement de pratiques réflexives (praxis).

L'offre de formation doit correspondre aux réalités du travail de jeunesse à différents niveaux, adopter des méthodes créatives comme l'apprentissage par les pairs et l'échange de bonnes pratiques. Elle doit pouvoir s'adapter aux tendances et changements dans la vie des jeunes, telles que la technologie et la migration (comme discuté plus haut), et aussi renforcer les compétences des travailleurs de jeunesse dans les domaines de la communication interculturelle et des langues.

Vu que le travail de jeunesse s'implique davantage auprès d'autres secteurs qui travaillent avec les jeunes, émerge une nouvelle nécessité de développer l'éducation et de la formation dans une approche transversale, pour tous les jeunes professionnels.



TRAVAIL DE JEUNESSE – CONNEXIONS ET DEFIS COROLLAIRES

4. Travailler ensemble

Le travail de jeunesse est en mesure d'aborder de nombreuses questions sociales, et il le fait, mais il cherche aussi à trouver un équilibre avec des questions plus individualisées relatives au développement et au changement personnels. Il arrive qu'on attende du travail de jeunesse qu'il solutionne des problèmes sociétaux ; l'enjeu est ici de trouver équilibre et mesure.

Il existe inévitablement des tensions autour du fait que le travail de jeunesse interfère avec les programmes d'autres secteurs. Il existe toujours le risque d'être instrumentalisé. Cependant, la Convention s'accorde à dire que le travail de jeunesse doit renforcer les connexions avec d'autres secteurs qui travaillent avec les jeunes. Le point de départ d'un partenariat consiste à identifier ensemble des objectifs mutuels et des possibilités de collaborer. Les travailleurs de jeunesse doivent être conscients de leur propre qualité et importance, et conserver leurs valeurs fondamentales.

En particulier, une collaboration de qualité avec l'éducation formelle apporte une valeur ajoutée grâce aux apprentissages « étendus » : le travail de jeunesse amène diversité et expérience pratique à l'éducation formelle ; il introduit également dans les écoles la dimension de participation et de co-création. Le travail de jeunesse peut également soutenir les progrès des jeunes dans l'apprentissage formel, favorisant ainsi la fréquentation et la réussite scolaires.

5. Reconnaissance et valeur

La Convention s'accorde sur le fait qu'il existe trois niveaux de reconnaissance, jusqu'à présent insuffisamment explorés, et qui requièrent une attention supplémentaire.

Tout d'abord, pour acquérir une plus grande reconnaissance, le travail de jeunesse a besoin d'une promotion et d'un plaidoyer actifs de la part de toutes les parties prenantes actives en politique, dans le secteur public et dans la société civile à différents niveaux. Ensuite, il devrait y avoir une plus grande reconnaissance des ONG qui travaillent dans le secteur du travail de jeunesse, y compris en tant que partenaires indépendantes dans un dialogue qui élabore le développement du travail de jeunesse. Enfin, les acquis et les expériences engrangés par une personne via le travail de jeunesse qu'elle a réalisé doivent être reconnus et validés, au titre d'apprentissages non formel et informel.



RECOMMANDATIONS ET POINTS D'ACTION – UN PROGRAMME EUROPEEN POUR LE TRAVAIL DE JEUNESSE

L'Europe a besoin du travail de jeunesse ! L'investissement dans le travail de jeunesse est une contribution nécessaire au développement d'une Europe sociale. C'est pourquoi la 2ème Convention sur le travail de jeunesse défend vigoureusement la nécessité d'un « Programme européen pour le travail de jeunesse », avec pour objectif principal de renforcer le travail de jeunesse en Europe.

1. Un tel « programme européen pour le travail de jeunesse » devrait inclure les points suivants:
 - La nécessité d'une coopération européenne plus importante et continue pour développer et renforcer encore le travail de jeunesse en Europe. Cela doit être encouragé par une recommandation des Ministres au Conseil de l'Europe et dans l'Union européenne.
 - La responsabilité du travail de jeunesse reste du ressort des Etats membres. La Convention voit un besoin de créer une base légale, des stratégies nationales ou des cadres contraignants pour sauvegarder et développer plus avant le travail de jeunesse dans les Etats membres.
 - Dans la plupart des Etats membres, le travail de jeunesse est principalement réalisé au niveau local, lequel assume la responsabilité finale du travail de jeunesse. La Convention demande une plus grande sensibilisation par rapport à cette responsabilité au niveau local et invite les autorités locales et régionales à adopter une Charte européenne pour le travail de jeunesse au niveau local.
 - Vu que le travail de jeunesse est principalement basé sur l'apprentissage non formel et informel, la Convention demande de poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les programmes européens actuels et à venir pour la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel.
 - Pour bénéficier d'une plus grande reconnaissance, le travail de jeunesse a besoin de faire l'objet d'une promotion et d'un plaidoyer actifs de la part de tous les acteurs issus de la politique, du secteur public et de la société civile aux niveaux européen, national, régional, et local.

2. Améliorer la qualité du travail jeunesse
 - Pour un travail de jeunesse de qualité, il est nécessaire de mener des discussions sur le socle de compétences et de qualifications requis pour les travailleurs de jeunesse, ainsi que sur le développement et la mise en place de modèles de compétences adéquats.
 - La formation est un élément essentiel pour soutenir le développement d'un travail de jeunesse de qualité. Par conséquent, les stratégies, les concepts et les programmes pour la formation des travailleurs de jeunesse devraient reposer sur un socle de compétences sur lequel tous s'accordent.
 - Il faut trouver des moyens de reconnaître les qualifications des travailleurs de jeunesse – employés, indépendants ou volontaires- au moyen de formes adéquates de certification et de validation des compétences acquises par les travailleurs de jeunesse grâce à leur pratique.



- Pour contribuer à ce que le travail de jeunesse et les compétences des travailleurs de jeunesse soient reconnues, il est nécessaire de développer des stratégies nationales axées sur la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel et informel dans le travail de jeunesse.
- Dans certains Etats membres, le travail de jeunesse est reconnu comme une profession. Cependant, il faut établir des filières pour une professionnalisation du travail de jeunesse en coopération avec le secteur éducatif.

3. Vers une approche basée sur les données objectives

- Il existe au niveau européen certaines mesures qui soutiennent la recherche sur le travail de jeunesse. La Convention soutient les différents acteurs dans la consolidation de leurs efforts en vue de construire une base de savoirs pour le travail de jeunesse à travers l'Europe.
- Le travail de jeunesse nécessite plus de recherche aux niveaux national et européen – exploitant différentes méthodologies – sur les différentes formes du travail de jeunesse, ses valeurs, ses impacts et ses apports.
- Il existe un besoin tangible de soutien pour les formes adéquates de contrôle, d'investigation et d'évaluation de la pratique et des concepts du travail de jeunesse en Europe.
- Selon les résultats du suivi et de la recherche, le travail de jeunesse a besoin de mécanismes pour le développement d'une pratique réflexive en Europe.

4. Financement

- Le travail de jeunesse a besoin d'un système de financement suffisant et durable. Dans ce système, les pratiques et structures existantes du travail de jeunesse doivent être financées, tout comme l'innovation et les nouvelles pratiques.
- La coopération européenne dans le domaine du travail de jeunesse a besoin d'un solide instrument pour soutenir financièrement l'échange et la coopération européens. Le programme Erasmus+ / Jeunes en Action est la principale source de financement de ces projets ; ce programme continue de soutenir des ONG européennes actives dans le secteur du travail de jeunesse.
- Des instruments de financement du travail de jeunesse doivent être accessibles aux groupes cibles ; il faut donc veiller à faciliter l'accès aux informations et à fournir un accompagnement adéquat.

5. Vers un terrain commun

- La Convention est parvenue à franchir de nouvelles étapes importantes dans la recherche d'un terrain commun pour le travail de jeunesse en Europe. Toutefois, vu que le travail de jeunesse, ses formes, conditions et pratiques en Europe sont très diverses, il est nécessaire de poursuivre



l'exploration d'un terrain commun pour le travail de jeunesse, ses normes et ses concepts. Cela pourrait donner lieu à une « Charte pour le travail de jeunesse en Europe ».

- Le travail de jeunesse a également besoin d'un développement mutualisé et d'un échange de pratiques au niveau européen. L'apprentissage et l'évaluation du travail de jeunesse par les pairs contribueront à développer des pratiques et des politiques dans le domaine. La coopération et l'échange entre les acteurs du travail de jeunesse à travers l'Europe exigent un soutien pour la mise en place de plateformes régulières pour le dialogue et des réseaux et partenariats durables.
- Le développement des concepts et de la pratique du travail de jeunesse doit se poursuivre. Le travail de jeunesse doit trouver des stratégies pour s'attaquer aux défis actuels et émergents auxquels les jeunes sont confrontés en Europe. Le travail de jeunesse doit renouveler ses pratiques et ses stratégies en fonction des changements et des tendances qui peuvent être observés dans la société et dans la politique. Enfin, le travail de jeunesse doit pouvoir toucher les groupes cibles qui sont le plus atteints par la situation sociale et les conditions de vie précaires.
- Les instruments au niveau européen sont importants pour le développement de la pratique du travail de jeunesse à d'autres niveaux. Il faut soutenir la capacité du travail de jeunesse à répondre aux nouveaux défis et opportunités posés par les nouvelles technologies et les médias numériques.

6. Coopération intersectorielle

- Le travail de jeunesse a établi de nombreux liens avec d'autres secteurs, ce qui a donné le jour à une pratique sociale pour et avec les jeunes. Il faut une plus grande pratique collaborative, pour acquérir plus d'expérience et développer des modèles pour une coopération plus étroite entre les différents acteurs d'autres secteurs dans le domaine du travail de jeunesse.
- Ces liens et la pratique existante doivent être recensés, suivis et évalués en vue d'échanger les acquis de ces expériences à travers l'Europe.
- Ces formes de coopération doivent également être soutenues par une formation intersectorielle.

7. Dialogue civil

- La participation est l'un des principes majeurs du travail de jeunesse. La Convention est convaincue que le développement du travail de jeunesse ne peut progresser que si les jeunes participent activement dès le début à toutes les étapes et à tous les niveaux – européen, national, régional, et local.
- Tout autant que les jeunes eux-mêmes, les associations qui travaillent avec et pour les jeunes doivent être reconnues et impliquées à tous les niveaux en tant que partenaires du dialogue civil concernés par le développement du travail de jeunesse.



8. La 3ème Convention européenne du Travail de Jeunesse

- La Convention est extrêmement reconnaissante envers la Présidence belge qui a accueilli la 2ème Convention européenne du Travail de Jeunesse. La Convention souligne le besoin d'avoir un échange régulier de concepts, stratégies et pratiques du travail de jeunesse en Europe, et elle invite les Etats membres, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne à prendre l'initiative d'organiser la 3ème Convention européenne du Travail de Jeunesse.

REMARQUES FINALES

Le travail de jeunesse n'est pas un luxe mais bien une nécessité existentielle si l'on veut qu'une Europe précaire réponde efficacement à ses préoccupations par rapport à l'inclusion sociale, à la cohésion et l'égalité des chances, et à l'engagement pour les valeurs de la démocratie et des droits humains. Le travail de jeunesse est une composante essentielle d'une Europe sociale.

Ne pas investir en faveur du travail de jeunesse, cela voudrait dire qu'on abdique totalement de ses responsabilités envers la génération suivante ; qu'on passe à côté de l'opportunité de renforcer la société civile contemporaine dans toute l'Europe ; et enfin, qu'on réduit les ressources et moyens qui peuvent contribuer à gérer efficacement certains des plus grands défis sociaux de notre temps (notamment le chômage et l'extrémisme).